

1902 : SECOURS AUX INFORTUNÉS SURVIVANTS DE LA MARTINIQUE

⇒ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 30 mai 1902.

«Monsieur le Président expose qu'en présence du sinistre de la Martinique, il importe que la Commune vienne dans la mesure de ses moyens soulager les infortunés survivants, et propose le vote d'un crédit de vingt francs à prendre sur les excédents du précédent budget. Le Conseil approuve à l'unanimité.»

Le 8 mai 1902 eut lieu une éruption rendue non seulement célèbre par ses nuées ardentes descendant du dôme de la montagne pelée (Martinique) et qui détruisirent la ville de Saint-Pierre avec ses 29 000 habitants, mais aussi par la protrusion, ou aiguille de lave figée, qui s'élève à 350 m au-dessus du cratère.